



Comment verser mon solde au POA* de la CMA ?

* Pôle Orientation Artisanat de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

1. Activez votre compte Soltéa

- Cliquez sur : [Soltéa Espace des Employeurs](#)
- Pour votre 1^{ère} connexion, vous devez d'abord activer votre habilitation sur le portail net-entreprises.fr
 - Sur le site Soltéa, cliquez sur l'onglet Net-entreprise
- Sur Net-entreprise :
Allez sur l'Onglet Gestion : « **Gérer les habilitations** »
puis « **Gérer les déclarations** » afin d'ajouter la déclaration Soltea
- L'habilitation Soltéa est en cours, sera **accessible sous 24 heures**
- Passé ce délai vous pouvez cliquer sur la **vignette Soltéa** (depuis Net-entreprise) vous êtes redirigé sur la plateforme Soltéa
- Connectez-vous avec votre **mot de passe Net-entreprise**

2. Trouvez le service d'orientation (POA*) de votre CMA

* Pôle Orientation Artisanat

- Cliquez sur l'onglet « **Recherche établissement** »
- Retrouvez-nous avec l'un des mots-clés suivants :
 - Raison sociale : **PÔLE ORIENTATION ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE**
 - N° SIRET : **13002068800011**
 - Code UAI : **0442942J**

3. Affectez votre solde de taxe d'apprentissage

- Sélectionnez la répartition souhaitée
- Bien vérifier le **% d'affectation** : (il peut rester par défaut à 0%)
- Puis cliquez sur le bouton « **Enregistrer mes choix** »
- Un message de confirmation s'affiche à l'écran, **vous avez terminé !**



SOLTÉA Informations utiles



3006

Appel gratuit

poa@cma-paysdelaloire.fr



PAYS DE LA LOIRE

➤ Du 26 mai au 21 août
et du 3 septembre au 21 octobre